



Cadre d'évaluation des apprentissages

Histoire et éducation à la citoyenneté

Enseignement secondaire, 1^{er} cycle
Première et deuxième secondaire

Introduction

Le Cadre d'évaluation des apprentissages fournit, pour chaque discipline du Programme de formation de l'école québécoise, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages des élèves.

Place des connaissances dans l'évaluation

Les connaissances sont au cœur des apprentissages des élèves, car elles sont à la base même des disciplines enseignées à l'école. Elles offrent aux élèves les moyens de réfléchir et de comprendre le monde. C'est par les connaissances, point de départ des apprentissages, puis par les liens qui les unissent, que les élèves développent leur compréhension des notions simples et plus complexes. Elles doivent donc être solidement acquises, comprises, appliquées et mobilisées. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.

Structure du Cadre d'évaluation

Le Cadre d'évaluation présente les critères du programme sur lesquels les résultats des élèves doivent s'appuyer. Il est conçu de façon à établir des liens directs avec les connaissances présentées dans la progression des apprentissages du programme d'histoire et éducation à la citoyenneté.

Rôle de l'enseignant en évaluation

La Loi sur l'instruction publique donne à l'enseignant le droit de *choisir les instruments d'évaluation des élèves qui lui sont confiés afin de mesurer et d'évaluer constamment et périodiquement les besoins et l'atteinte des objectifs par rapport à chacun des élèves qui lui sont confiés en se basant sur les progrès réalisés* (article 19). Il appartient donc à l'enseignant de choisir les moyens pour évaluer les apprentissages des élèves.


Interroger les réalités sociales dans une perspective historique

Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique


100 %

Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire

Évaluation des apprentissages

Critères d'évaluation ¹		
<ul style="list-style-type: none">Maîtrise des connaissances ciblées par la progression des apprentissages		<ul style="list-style-type: none">Utilisation appropriée de connaissancesRigueur du raisonnement

Note. – Les techniques utilisées en histoire et éducation à la citoyenneté peuvent faire l'objet d'une rétroaction à l'élève, mais ne doivent pas être considérées dans les résultats communiqués à l'intérieur des bulletins.

	<p>Cette flèche indique que l'évaluation des apprentissages s'effectue dans un processus d'aller-retour entre l'acquisition des connaissances propres à une discipline et la compréhension, l'application ainsi que la mobilisation de celles-ci. Pour s'assurer de la maîtrise des connaissances, l'enseignant doit les évaluer tout au long des apprentissages.</p>
<p>Les connaissances sont évaluées aux moments choisis par l'enseignant, qui détermine l'importance à accorder, dans le résultat de l'élève, aux différentes dimensions à évaluer.</p>	

¹. Les éléments favorisant la compréhension des critères sont présentés en annexe.

Annexe

Éléments favorisant la compréhension des critères

Maîtrise des connaissances	Acquisition des connaissances présentées dans la progression des apprentissages
Utilisation appropriée de connaissances	Réalisation des opérations intellectuelles suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Examiner des réalités sociales du présent et du passé• Situer dans le temps et dans l'espace• Établir des faits• Caractériser une réalité historique• Établir des comparaisons• Déterminer des facteurs explicatifs et des conséquences• Déterminer des éléments de continuité et des changements• Mettre en relation des faits• Établir des liens de causalité
Rigueur du raisonnement	Explication mettant en évidence des transformations sociales, politiques, économiques, culturelles et territoriales survenues dans le passé

Droits de reproduction

Les établissements d'enseignement sont autorisés à reproduire ce document, en totalité ou en partie. S'il est reproduit pour être vendu, le prix ne devra pas excéder le coût de reproduction.